

## **I/ Contexte**

Située sur l'arc méditerranéen entre Nîmes et Montpellier, la ville de Calvisson est un bourg centre de 5000 habitants qui, de par sa situation géographique clé, connaît une augmentation démographique constante.

Depuis les années 70, elle a connu une explosion démographique qui s'est traduit par un développement urbain en périphérie principalement. Cette urbanisation mal maîtrisée a entraîné des difficultés de circulation (flux, vitesse...) sur les axes principaux de la commune ainsi que des problèmes de stationnement près des écoles et en centre ville notamment.

La commune de Calvisson souhaite élaborer un nouveau plan de déplacements afin de développer les modes doux et permettre un accès plus aisé vers et dans le centre ville tout en garantissant la qualité de vie et la sécurité des usagers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la révision générale du PLU en cours qui affirme la volonté de la commune de développer l'attractivité du centre ville et de fluidifier la circulation en développant les modes doux de déplacements afin d'améliorer le fonctionnement urbain.

Une étude FISAC réalisée en 2009 conforte le choix de la municipalité de protéger et de favoriser l'installation de commerces de proximité au coeur de ville et met en exergue l'absence de liaisons douces vers le périmètre marchand et la problématique de stationnement sur la place principale notamment.

Cette étude doit répondre aux obligations de la loi égalité des chances de 2005 qui rend obligatoire l'accès pour tous aux voiries et espaces publics.

Le plan de déplacements de la ville doit prendre en compte les projets de la commune, tant en matière de développement urbain que des projets structurants à venir comme par exemple la création en 2012 d'un groupe scolaire, les arènes-théâtre de verdure, ainsi que les projets privés pouvant générer des flux importants (commerces par exemple).

Même si l'étude actuelle porte uniquement sur une partie du village, elle devra bien entendu prendre en compte également les flux de circulation générés par les établissements scolaires existants, les structures sportives, les établissements publics et les futures zones ouvertes à l'urbanisation.

## **II/ Objectifs**

### **1 - Périmètre d'étude :**

Voir carte en annexe.

L'étude concerne les voies départementales suivantes (le département délègue sa maîtrise d'ouvrage à la commune) :

- route de Nîmes (tronçon CD40/rue fontvinoise), (problème hydraulique )
- rue font vinoise,
- rue de la pale,
- avenue gerbu,
- route de st come (tronçon place du pont/rue fontvinoise),
- place du pont,

Les voies communales suivantes :

- route de nimes,

- rue du 8 mai,
- rue plaisance,
- rue du château,
- rue des essais,
- chemin de caveyrargues
- vieux chemin de nimes
- rue de l'aire,
- rue du docteur Bonnet
- route de la cave,
- rue du foyer
- avenue de la République

Diagnostic et préconisations :

L'étude portera également sur le stationnement et la circulation des rues suivantes :

- rue de l'herboux,
- avenue du 11 novembre,
- avenue de Lattre de Tassigny.

## 2 – Enjeux :

1 – rendre accessible le centre ancien en créant des liaisons douces

2 – fluidifier la circulation automobile

3 - assurer une meilleure sécurité à l'ensemble des usagers

4 – régler la problématique de l'offre de stationnement

- augmenter l'offre de stationnement,
- maîtriser l'offre de stationnement dans le centre ville

5 – régler la problématique des transports en commun

- aire de stationnement des bus en centre ville,
- circulation, nombre et emplacements des arrêts de bus sur le périmètre d'étude.

6 – Place du Pont : la rendre aux piétons

## **III – Proposition technique**

Objet de l'étude : Cette étude a pour objet l'élaboration et la définition d'un plan de circulation et de stationnement de la ville de Calvisson.

Le bureau d'études devra réaliser cette étude en respectant les phases suivantes :

### 1 – diagnostic de la situation actuelle :

Ce diagnostic servira de base pour l'élaboration des propositions. Une connaissance des flux de circulation du secteur concerné est nécessaire. Cette étape consiste à quantifier l'ensemble des éléments constituant la problématique de la circulation dans le village.

Pour ce faire, le bureau d'études devra prévoir dans son offre :

- des visites sur le terrain,
- une concertation avec les riverains et les acteurs économiques.

Afin de recueillir des données, le bureau d'études devra se rapprocher :

- des services du département,
- des techniciens et des élus de la commune,
- du bureau d'étude Urbanis en charge de l'élaboration du PLU de la commune.

Ce diagnostic sera traduit par un document cartographique qui devra mettre en évidence :

- les principaux itinéraires employés par les usagers,
- la hiérarchisation des voies en fonction des usages,
- les problèmes liés au stationnement,
- les problèmes liés au transport en commun,
- les impacts sur l'accessibilité au centre ville,
- les projets qui auront à court, moyen et long terme un impact sur le flux circulatoire de la commune,
- l'état de la signalisation directionnelle,
- l'identification des sites dangereux.

## 2 – propositions de solutions :

A partir du diagnostic, le bureau d'études devra proposer au maître d'ouvrage une solution de base à laquelle le bureau d'études pourra adjoindre des variantes.

Le plan de circulation et de stationnement devra être présenté sur une carte en identifiant au minimum :

- les voies de circulation automobiles,
- les liaisons douces,
- le sens de circulation,
- les emplacements et le type de stationnement,
- les abris-bus,

Place du pont : une attention particulière sera portée à la place centrale du village, une esquisse 1/500<sup>ème</sup> devra être fournie par le bureau d'études.